

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 10 (1902)
Heft: 2

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le mayor dans la seigneurie ecclésiastique et le mestral dans la seigneurie laïque sont des juges inférieurs décidant en dernier ressort sur des contestations de minime valeur ; le mayor en général doit ouïr les causes devant sa maison ; il ne peut donner sur les procès immobiliers qu'un premier avis. Il ne juge les causes des biens meubles que jusqu'à la valeur de 40 sols, renvoyant les affaires supérieures à la cour du châtelain. Il y a le plus souvent appel de la sentence du mayor à la cour du châtelain, de celui-ci au juge des appels, et du juge des appels au seigneur qui décide en dernier ressort même les plus grandes causes¹.

Sur les terres ecclésiastiques a lieu chaque année une sorte de session de cour de justice ; entre la Toussaint et la Saint-Martin, le prieur doit ordonner à ses mayors d'annoncer chacun dans sa paroisse que le plaid général se tiendra trois jours de suite. Chaque chef de famille est tenu d'y assister, et après cette publication nul ne doit s'éloigner de la terre assez pour ne pas prêter présence au plaid général, sauf permission du prieur, et ce sous peine de trois sols d'amende.

Personne ne doit « innover le terme » de la terre avant que le prieur ait fait ses tournées (« viatas »), accompagné des jurés de la terre (« jurati terrae² »).

Les conflits jugés durant ce genre de plaid semblent avoir concerné surtout les chemins et les pâturages communs. En somme, ici le sol est la propriété du seigneur qui l'affirme pour un temps illimité aux hommes libres ; la condition mainmorteable des propriétés permet au seigneur la prise de possession de tous les biens laissés par les défunts, et ce sont les jurés de la terre « qui le tiennent au courant de ces vacances ou échûtes (« echetae » ou « exchetae ») de la main morte. »

M. BARBEY.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Société d'histoire et d'archéologie de Genève. (Séance du 19 décembre). — M. le prof. Ernest Strœhlin donne lecture d'une communication intitulée : *Une bibliothèque huguenote*, et il décrit la belle collection qu'il a acquise récemment de M. Gaiffe, le bibliophile français bien connu.

Le conférencier commence par l'énumération des collections importantes relatives à l'histoire du protestantisme français, qui

¹ Mém. et doc., tome III, p. 55.

sont actuellement au nombre de quatre. L'une appartient à la Société du protestantisme français, fondée en 1852. Cette société, après avoir débuté par une modeste bibliothèque de deux cents volumes, se trouve depuis 1900 à la tête d'une imposante collection de cinquante mille livres, formée en partie de recueils de manuscrits. La deuxième, très riche en volumes superbes réunis par les soins de M. Alfred André, a été léguée par ce dernier à la Société du protestantisme français, M^{me} André en conservant la jouissance sa vie durant. La troisième fait partie de la plus importante collection de livres qu'ait réunie, au XIX^e siècle, un bibliophile. Elle se trouve à Chantilly, où le duc d'Aumale avait rassemblé les ouvrages du XVI^e siècle, ayant trait à ses ancêtres les princes de Condé.

M. Strœhlin se livre à une étude savante des éditions rares, des livres sacrés qu'il a eu l'heureuse fortune de retenir à Genève, et il réserve pour une des prochaines séances de la Société d'histoire une nouvelle communication relative aux séries concernant l'histoire du protestantisme français.

M. Max van Berchem entretient la société d'une importante publication qu'il a commencée, il y a une dizaine d'années environ, son : *Corpus des inscriptions arabes*. Lors d'un voyage en Orient, M. van Berchem avait constaté que les inscriptions arabes n'avaient pas été exploitées comme il eût été désirable, aussi a-t-il consacré son activité à la publication des inscriptions relatives à l'ère Syro-Egyptienne ; elle doit former un tout complet et il a dans ce but parcouru l'Égypte et la Syrie, visitant les grands centres et les provinces de ces pays.

Le quatrième fascicule du *Corpus*, actuellement sous presse, est consacré aux inscriptions ottomanes et à celles du musée du Caire.

M. van Berchem fait ressortir l'importance des inscriptions arabes au point de vue historique. Les dates et les noms qu'elles renferment constituent autant de documents officiels précieux ; elles sont, en effet, pour une grande partie, l'œuvre des scribes employés dans les chancelleries arabes.

* * Seize années d'existence, c'est beaucoup dans notre littérature romande. Le **Foyer romand**, étrennes littéraires pour 1902, est presque un vétéran ; mais un vétéran toujours jeune, toujours vert, dont l'apparition, chaque année, cause à tous ceux qui aiment notre pays et notre littérature une agréable sensation de réconfort. Certes elle est bien vivante notre littérature nationale, elle est bien marquée dans sa diversité de caractères spéciaux et d'un sceau original. A chaque page du ravissant volume on rencontre ce même esprit romand, qu'il est plus facile de sentir que de caractériser. Un

des traits essentiels est l'amour du sol natal, de ses grands hommes, de ses traditions, de ses beautés naturelles, des charmes de sa belle nature. Un autre est cet optimisme bon enfant, qui résulte d'une foule de circonstances, de la joie de vivre sous un beau ciel, de la vie relativement facile, de relations sociales agréables. J'en verrais un troisième dans la discrétion, dans la mesure avec laquelle nos écrivains sentent, expriment leurs sensations. Sans être terne, notre littérature n'a rien de heurté, de criard. Ce ne sont pas les cuivres sonores qui éclatent en fanfare, c'est une mélodie douce, un peu voilée, qui repose et rafraîchit. Même ceux de nos écrivains qu'une brillante carrière a fait sortir de notre pays, qui réussissent en France et sont devenus en quelque sorte Parisiens, possèdent ces qualités de pondération et de mesure, qui lorsqu'elles n'excluent pas l'énergie et la vigueur, sont un mérite de nos écrivains.

Ces qualités romandes, je les retrouve chez tous les auteurs qui ont collaboré au *Foyer romand*. Les nommer serait superflu, ils sont connus du public depuis Philippe Godet et Henri Warnery qui ouvrent le volume jusqu'à Gaspard Vallette et A. Ceresole qui le terminent. Toute la famille romande est là, ou presque, de nos conteurs aimés, de nos gracieux poètes, de nos critiques ; chaque canton, chaque tendance a fourni son représentant. La grande variété des sujets, le grand nombre des auteurs étonne. Quand on a fermé le livre et que l'on songe à tout ce qui s'y trouve, on est fort surpris. Comment, se demande-t-on, tout cela peut-il tenir sous un si petit volume ? C'est un tour de force que les éditeurs ont su réaliser. Comment ? Lisez et vous verrez. P. M.

* * Nous recommandons à nos lecteurs le **Calendrier héraldique vaudois** publié chez M. Rouge, éditeur, par M. F.-Th. Dubois, avec le concours de quelques héraldistes et de M. le peintre Turrian. Cet ouvrage est du plus grand intérêt pour tous ceux qui s'occupent du passé et aiment ce qui est artistique. Il est fait avec beaucoup de soin et nous espérons que ceux qui l'ont entrepris seront soutenus et nous donneront à la fin de l'année une suite de cette petite publication si attrayante.

Chercheurs et curieux. — On nous demande des renseignements sur les anciens **bains de Rolle**. Les personnes qui pourraient nous envoyer quelques documents à cet égard nous rendraient service.
